

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 09/12/2024**OBJET : Projet de restructuration et extension de l'école Cézanne, avec bureau et restauration collective – financement « fonds vert »****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 23****Nombre d'exprimés : 25****Date convocation 29/11/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 09 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Nathalie HERAUD à Sandrine TROUSSIEUX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Par délibération du 25 mai 2020, le Maire a reçu délégation du conseil municipal pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Dans le cadre du projet de restructuration et extension de l'école Cézanne, avec bureau et restauration collective, dont l'APD a été approuvé par délibération du 30 septembre 2024, il est néanmoins nécessaire de préciser le plan de financement qui sera présenté en vue de l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit « fonds vert »). En effet, ce dispositif créé en 2023 et prolongé jusqu'en 2027 aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Le projet de restructuration de l'école Cézanne s'inscrit pleinement dans cette démarche :



Dépenses		Recettes	
Travaux	6 270 367,57 €	Etat : fonds vert 45%	3 159 148,35 €
Honoraires (MOE, études...)	749 962,10 €	Etat : DETR 2023 2,03 %	142 502,00 €
		Département APR 2023 2,14 %	150 000,00 €
		Commune : autofinancement et emprunt 51 %	3 568 679,32 €
TOTAL	7 020 329,67 €	TOTAL	7 020 329,67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **APPROUVE** le plan de financement établi dans le cadre de la demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit « fonds vert »)

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND